

L'ÉDUCATION POPULAIRE EST ANCIENNE ET MULTIPLE

Par Guillaume Lohest

L'éducation populaire n'est pas née d'un moment fondateur unique, ni d'une doctrine gravée dans le marbre. Elle ressemble plutôt à un fleuve : vaste, mouvant, parfois tumultueux, mais toujours alimenté par une multitude d'affluents. Chaque courant y apporte ses matières, ses couleurs, ses contradictions. C'est de cette confluence que naît sa puissance.



L'éducation populaire n'a cessé de se construire à la croisée de traditions diverses. Vouloir réduire cette histoire à un seul héritage, ou choisir entre ces traditions, serait la priver de son énergie propre. Car c'est bien dans la rencontre de ces courants que se tissent les démarches d'émancipation. Une éducation populaire-permanente qui se veut vivante, critique, et porteuse de transformation sociale ne peut se couper d'aucune de ses origines. Elle doit au contraire apprendre à les articuler, à les mettre en tension, à les actualiser.

Dans cet article, nous parcourrons quelques-unes de ces sources, en essayant d'aller à l'essentiel pour montrer que différentes nuances coexistent dans ce qu'est l'éducation populaire-permanente aujourd'hui. Même des nuances qu'on a tendance à balayer d'un revers de la main pour éviter les confusions aujourd'hui, mais qu'il reste pertinent de mentionner pour bien comprendre. Ce qui semble neutre et consensuel aujourd'hui a pu être, par le passé, absolument révolutionnaire. C'est le cas de la toute première intuition à laquelle on peut rattacher l'histoire de l'éducation permanente.

UNE 1^{re} INTUITION : L'INSTRUCTION POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE

Dès 1791-92, Nicolas de Condorcet formule une intuition fondatrice : la démocratie suppose une instruction continue. Sans cela, la liberté reste un mot vide, et le peuple un outil aux mains des puissants. Il écrit : « *Comment, sans [l'instruction en politique pour les adultes], une nation ne resterait-elle pas divisée en deux classes, dont l'une, servant à l'autre de guide, soit pour l'égarer, soit pour la conduire, en exigerait une obéissance vraiment passive, puisqu'elle serait aveugle ? Et que deviendrait alors le peuple ? sinon un amas d'instruments dociles que des mains adroites se disputeraient pour les rejeter, les briser, ou les employer à leur gré¹.* »

Cette idée préfigure l'éducation permanente. Elle s'ancre dans une critique des conditions de travail de l'époque : à quoi bon être instruit, si le travail ensuite nous enchaîne, si nous sommes exploités et condamnés à suivre et à croire ceux qui ont le loisir de penser ? Condorcet attire l'attention sur le fait que l'éducation ne peut pas être un privilège réservé à l'enfance ou à une élite. Elle est destinée à tous et tout le long de la vie. On n'a pas encore là toute la portée de ce que deviendra l'éducation populaire, mais ce n'est déjà pas rien, cette idée d'une instruction qui ne se limite pas aux premières années de la vie !

LA MATRICE OUVRIÈRE : APPRENDRE POUR SE LIBÉRER

Le XIX^e siècle, secoué par les révolutions et l'industrialisation, voit émerger un mouvement ouvrier porteur d'une autre



idée de l'éducation. Loin de l'école bourgeoise perçue comme outil de domination, les ouvriers s'organisent pour comprendre leur monde et le transformer. « *Afin de s'organiser et d'augmenter leur pouvoir d'action, ces individus vont se coaliser et inventer des nouvelles structures durables d'entraide et de lutte : les coopératives et les mutuelles comportant leurs propres caisses syndicales de résistance entre travailleurs, concrétisation d'une nouvelle économie sociale qui inclut les associations, les coopératives, les mutuelles et les syndicats².* »

Fernand Pelloutier, un militant syndicaliste de tendance socialiste libertaire, a formulé ainsi la nécessité d'un savoir critique au service des luttes ouvrières : « *Ce qui lui manque (à l'ouvrier), c'est la science de son malheur ; c'est de connaître les causes de sa servitude ; c'est de pouvoir discerner contre quoi doivent être dirigés ses coups.* »

Les mouvements ouvriers qui foisonnent au XIX^e siècle ne sont pas tous de la même obéissance : anarcho-révolutionnaire, socialo-communiste, chrétien-social, chaque mouvement avait ses propres convictions. Point commun ? L'éducation y est pratique, située, collective. Elle re-

fuse la neutralité prétendue des savoirs dominants. Elle cherche au contraire à faire apparaître les conflits, à redonner un statut politique au savoir, comme le défendra plus tard Christian Maurel : « *L'éducation populaire tente [...] de redonner un statut pédagogique au conflit dans une société qui le refoule³.* »

LA MÉTHODE CARDIJN : VOIR, JUGER, AGIR

Dans la première moitié du XX^e siècle, l'éducation populaire se développe aussi dans les milieux chrétiens engagés, en particulier avec l'émergence de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), fondée par Joseph Cardijn. Ce dernier propose une méthode qui semble simple et complète, facile à retenir avec ses trois verbes célèbres : « voir, juger, agir ». Il ne s'agit pas seulement d'acquérir des connaissances, mais d'analyser les réalités sociales à partir de l'expérience, de porter un regard critique, puis de s'organiser pour agir collectivement.

Cardijn, fils d'un jardinier et d'une domestique, défend une éducation enracinée dans le quotidien des jeunes

Éducation permanente ou éducation populaire ?

Certains aiment distinguer finement les deux appellations. L'éducation permanente est la forme institutionnalisée, en Belgique francophone, de l'éducation populaire, terme plus général désignant les démarches d'émancipation dont il est question dans ce dossier. En ce qui nous concerne, nous userons plutôt du terme « éducation permanente », puisque c'est ainsi que l'éducation populaire est reconnue par les pouvoirs publics, mais sans exclure le recours à l'expression « éducation populaire », plus historique et moins lisse.

travailleurs. La JOC devient un véritable laboratoire d'action sociale, d'autoformation et de solidarité. Elle conjugue spiritualité et lutte, sociologie et foi, analyse et action. Ce modèle influencera durablement de nombreuses organisations, bien au-delà des cercles chrétiens. Aujourd'hui, beaucoup d'acteurs se sont désengagés de la dimension religieuse, mais cette pédagogie (voir-juger-agir) reste un pilier de nombreuses pratiques d'éducation permanente. Elle incarne un souci constant : partir du réel, confronter les injustices, et s'outiller pour transformer notre condition.

1921 : UN ÉLAN ASSOCIATIF

La reconnaissance légale des ASBL en 1921 a constitué un tournant majeur pour les associations d'éducation populaire en Belgique, qui trouvaient leurs racines dans les initiatives du XIX^e siècle, principalement issues des milieux ouvriers, socialistes et chrétiens. L'adoption

du suffrage universel, après la Première Guerre mondiale, permet au Parti ouvrier belge d'accéder au pouvoir et d'impulser des réformes démocratiques et sociales d'envergure. Parmi celles-ci figure la loi de 1921 sur les ASBL, qui coïncide avec les premières formes de soutien public aux initiatives éducatives non formelles. Plus spécifiquement, les premières formes de soutien public à l'éducation populaire datent de ce moment : « *Un arrêté royal du 5 septembre 1921 signé par Jules Destrée va déterminer les conditions d'octroi de subventions à des "œuvres complémentaires à l'école" [...] les universités populaires, les extensions universitaires, les cercles d'études et de conférences*⁴. »

Cette reconnaissance permet à de nombreuses structures d'éducation populaire, notamment issues du mouvement ouvrier, de se développer comme outils de conscientisation et de lutte sociale. Le statut juridique d'ASBL leur fournit un cadre stable pour mener des activités, recevoir des subsides, et pérenniser leur action. Progressivement, le terme « éducation permanente » supplante celui d'éducation populaire, élargissant la portée de ces initiatives à tous les citoyens. « *Petit à petit la notion d'éducation permanente va s'imposer à celle d'éducation populaire, marquant ainsi une approche plus globale de l'action éducative. Elle va concerner tous les citoyens et non plus les seuls milieux populaires. La notion est définitivement adoptée en 1971 avec la publication de l'arrêté royal du 11 juillet, complétant l'arrêté de 1921 et établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente*⁵. »

1976 ET 2003 : DES DÉCRETS POUR SOUTENIR

En 1976, la Communauté française de Belgique adopte un premier décret reconnaissant l'éducation permanente comme secteur d'action spécifique. Il s'agit de permettre aux organisations de

développer une « prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société », mais aussi « des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ». Ce décret reste assez général dans ses définitions et laisse une large marge d'interprétation aux pouvoirs publics. Durant les décennies suivantes, le champ de l'éducation permanente se développe fortement, avec une multiplication des structures reconnues, un élargissement des publics visés et une diversification des pratiques (animation, formation, publication, action sociopolitique, etc.).

Au fil du temps, cette croissance du secteur finit par alimenter des critiques : manque de transparence dans l'octroi des subsides, inégalités entre organisations, absence de critères clairs d'évaluation, et rapports parfois flous entre les objectifs des associations et les priorités politiques. Cette situation mène à une certaine opacité et fragilise la légitimité du secteur. De plus, les réalités sociopolitiques évoluent : montée de la précarité, transformation des mouvements sociaux, et besoin accru de lisibilité des politiques publiques.

Un nouveau décret, en 2003, vient remédier à ces limites. Il vise à clarifier les objectifs de l'éducation permanente, à renforcer la transparence dans les processus de reconnaissance et de subvention, et à introduire des outils d'évaluation systématique. Il définit plus précisément les missions du secteur, insiste sur la dimension d'analyse critique de la société, et valorise l'implication des publics dans les processus éducatifs. Il structure également les types d'associations reconnues (locales, régionales, nationales) et introduit des mécanismes de suivi et d'évaluation plus rigoureux. En somme, le décret de 2003 modernise le cadre juridique, professionnalise le secteur et renforce son rôle démocratique face aux défis contemporains. Légèrement actualisé en 2018, c'est ce cadre décretaal qui régit jusqu'à aujourd'hui les associations d'éducation permanente en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un tel soutien structurel à l'éducation populaire-permanente, sous forme de subsides stables, est unique au monde.



INSPIRATIONS DES AMÉRIQUES

Mentionnons tout de même que l'éducation permanente, ainsi qu'on la nomme dans notre pays, l'éducation populaire en général, ne s'est pas construite dans une bulle ! Elle s'est aussi enrichie grâce à des courants internationaux partageant des objectifs proches. En Amérique latine par exemple, la pensée de Paulo Freire, avec sa *Pédagogie des opprimés*, a fortement influencé les pratiques éducatives en insistant sur la conscientisation politique par le dialogue et la participation active des apprenants. On retient souvent de lui cette phrase très parlante : « *Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde* ». La théologie de la libération, portée par des figures comme Gustavo Gutiérrez et Leonardo Boff, a également renforcé cette vision d'une éducation engagée, tournée vers la justice sociale et l'émancipation des populations pauvres d'Amérique latine. Ces idées ont trouvé un écho important dans les milieux chrétiens progressistes ainsi que dans les mouvements ouvriers et syndicaux belges, dont certains ont intégré ces approches dans leurs méthodes d'éducation populaire.

Du côté de l'Amérique du Nord, l'approche communautaire de Saul Alinsky insiste sur l'organisation collective et la mobilisation des populations « dépos-

sédées » pour défendre leurs droits. Son modèle de *Community organizing*, qui reste assez méconnu en Europe, a pu inspirer des démarches participatives, notamment dans l'accompagnement de groupes citoyens et de luttes sociales. Il rappelle l'importance de l'action, ce qui entre en résonance avec la longue histoire des liens entre l'éducation populaire et le militantisme. « *Les organisations communautaires, écrit Saul Alinsky, ne "vivent" que dans l'action, sans action elles ont tendance à se dissoudre.* »

Ces courants venus d'ailleurs irriguent ainsi l'éducation populaire chez nous, ajoutant des références, des nuances, des modèles à tout ce qui constitue notre culture partagée de l'émancipation collective.

OÙ VA LE MONDE ET QUE PEUVENT LES HUMAINS ?

En parcourant ces différentes sources et influences, nous voyons à quel point l'éducation permanente n'est pas un courant pur. Elle est une confluence. Elle se tient à la croisée d'histoires, de traditions, de pratiques différentes mais alimentées par une même exigence : celle de partir des gens, de leurs réalités, et de « s'éduquer » ensemble, collectivement, dans un mouvement qui se donne le pouvoir d'agir en vue de transformer le monde.

Aux Équipes Populaires, nous vivons ce pluralisme des pratiques et des sensibilités, avec des groupes et des projets très variés. Cinquante nuances d'éducation permanente en quelque sorte (Cf. article pages 17 à 20).

Dans une tribune⁶ au *Monde*, Christian Maurel a un jour écrit que l'éducation populaire tente de répondre à deux questions vertigineuses : « *Où va le monde et que peuvent les hommes ?* ». Reformulons en 2025 : *où va le monde et que peuvent les humains ?* Quel est notre pouvoir d'agir ? Ces deux questions ne périront jamais. Elles sont si énormes, si cruciales, si permanentes... si actuelles qu'on aurait tort de se priver de toutes les influences qui peuvent nous aider à y répondre ! ▢

1. Condorcet, *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, 1791.

2. Marie Versele & Luc Carton, « Éducation populaire, Éducation permanente... toute une histoire ! », *Ligue de l'enseignement*, 2021.

3. Christian Maurel, « Un immense besoin d'éducation populaire », tribune dans *Le Monde*, 2 février 2011.

4. Catherine Morenville, « Éducation permanente : pour ne pas marcher au pas », *Démocratie*, avril 2013.

5. *Idem*.

6. Christian Maurel, « Un immense besoin d'éducation populaire », tribune dans *Le Monde*, 2 février 2011.